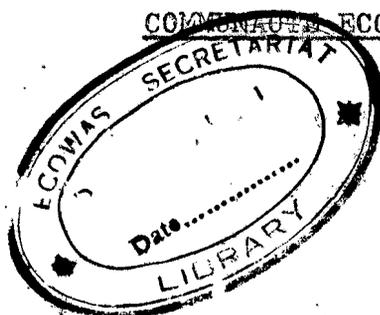


NOT TO BE TAKEN AWAY

COMMUNAUTÉ ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST



RAPPORT DE LA REUNION DU

CONSEIL DES MINISTRES

DAKAR 20 - 21 NOVEMBRE 1978

La quatrième session du Conseil des Ministres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue à Dakar en République du Sénégal les 20 et 21 Novembre 1978. Tous les Etats Membres étaient présents à cette réunion.

2. La réunion a été déclarée ouverte par le Premier Ministre de la République du Sénégal, M. Abdou Diouf qui a souhaité la bienvenue à Dakar aux Ministres, au nom du Président de la République du Sénégal, M. Léopold Sédar Senghor, du Gouvernement et du peuple sénégalais.

Il a ensuite mis l'accent sur l'importance de la Communauté en ce qui concerne l'intégration et la coopération entre les peuples d'Afrique en général et aussi la nécessité d'harmoniser les relations économiques internationales entre les Etats Membres. Il s'est également étendu sur la nécessité d'entreprendre des études approfondies avant de prendre les mesures en vue de parvenir à une intégration qui permettra la mise en application effective des objectifs du Traité de Lagos. A cet effet, il a dit qu'il était important que les vraies priorités soient incluses dans un programme d'activités consacré à la réalisation de objectifs de la Communauté. Une copie de ce discours figure ci-joint en Annexe I.

3. Election du Président

La présidence du Conseil est revenue au Sénégal conformément au Règlement Intérieur du Conseil.

Le Président sortant, le Dr. O. Adewoye, Ministre du Développement Economique de la République Fédérale du Nigéria, a, dans son discours d'adieu, remercié le Conseil pour la coopération et le soutien qu'il lui a apporté au cours de son mandat, et lui a demandé d'en faire de même pour son successeur M. Ousmane Seck, Ministre des Finances et des Affaires Economiques de la République du Sénégal. Le Dr. Adewoye a également mis l'accent sur la nécessité d'une indépendance collective au sein de la Communauté ainsi que la nécessité de se servir des ressources locales (y compris les consultants) comme moyen de développement économique et social. Son discours figure ci-joint en Annexe II.

NOT TO BE TAKEN AWAY

.../2

4. La Gambie et le Niger ont été désignés pour jouer le rôle de rapporteurs de la réunion.

5. Adoption de l'Ordre du Jour

NOT TO BE TAKEN AWAY

L'Ordre du Jour a été amendé et le point : Rapport de la 2^e réunion des Ambassadeurs de la CEDEAO y a été inclus comme point 14. L'Ordre du Jour définitif adopté est le suivant :

1. Rapport du Conseil du mois d'Avril 1978 à Lagos;
2. Présentation par le Secrétaire Exécutif de son rapport;
3. Examen du rapport du Contrôleur Financier;
4. Examen des recommandations de la Commission du Commerce, des Douanes, de l'Immigration, des Questions Monétaires et des Paiements;
5. Examen des recommandations de la Commission de l'Industrie, de l'Agriculture, et des Ressources Naturelles;
6. Examen des recommandations du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales;
7. Examen du mémorandum du Secrétaire Exécutif sur les conditions de service des fonctionnaires statutaires et l'unité de compte à utiliser pour la fixation des salaires;
8. Examen du rapport des experts financiers;
9. Présentation par le Secrétaire Exécutif du rapport de la Commission spéciale de recrutement;
10. Examen du mémorandum du Secrétaire Exécutif sur le Comité Permanent d'Etude;
11. Examen du rapport du Conseil d'Administration du Fonds;
12. Nominations : nomination du Commissaire aux Comptes;
13. Désignation des bibliothèques depositaires des documents de la CEDEAO;
14. Examen du rapport de la réunion des Ambassadeurs de la CEDEAO à Lagos;
15. Questions diverses;
16. Adoption du rapport et des résolutions;
17. Date et lieu de la prochaine réunion du Conseil;
18. Fin des travaux.

6. Examen du rapport du Conseil des Ministres du mois
d'Avril 1978 à Lagos

Le Conseil des Ministres a adopté le rapport de sa réunion d'Avril 1978 tout en invitant le Secrétariat Exécutif à reprendre la formulation concernant les pouvoirs du Président du Conseil d'Administration et du Président du Conseil des Ministres. Il a été décidé que le Président de chaque organe prenne les décisions au nom dudit organe pendant les inter-sessions.

7. Examen du Rapport du Secrétaire Exécutif

Après avoir écouté le Secrétaire Exécutif, le Conseil a estimé que la priorité doit être donnée à:

- l'organisation des échanges commerciaux;
- l'étude sur la libre circulation des personnes et des biens;
- la réalisation d'études parallèles pour permettre au Fonds de fonctionner;
- l'étude sur les transports et les télécommunications.

Le Conseil a demandé que le rapport du Contrôleur Financier leur soit d'abord présenté afin qu'il se prononce d'une manière globale, les deux rapports étant complémentaires.

Au cours des discussions sur le rapport, l'on a exprimé une inquiétude sur la multiplicité des études entreprises par le Secrétariat. Il a été décidé d'établir un ordre de priorités au niveau de ces études afin de permettre à la CEDEAO de faire un impact le plus tôt possible.

8. Examen du rapport du Contrôleur Financier

Devant le problème soulevé par le Contrôleur Financier qui affirmait que le Secrétaire Exécutif a engagé la Communauté vis-à-vis de certaines Organisations Régionales pour la réalisation de diverses études, le Conseil a posé la question de savoir si le Contrôleur Financier doit effectuer un contrôle à posteriori. La réponse à cette question avait pour but de résoudre une fois pour toute les problèmes des dépassements budgétaires qu'entraînent les engagements non autorisés au préalable par le Conseil.

En définitive le Conseil a retenu le principe du contrôle à priori et décidé la création d'un Comité ad hoc qui sera chargé de réexaminer les règlements financiers afin d'y soustraire toute équivoque. Ce Comité devra soumettre ses propositions à la prochaine réunion du Conseil des Ministres.

C'est donc après avoir pris connaissance du rapport du Contrôleur Financier que le Conseil a décidé de retenir les études suivantes proposées dans le rapport du Secrétaire Exécutif.

1. Etude sur le Commerce :
 - a) Régimes des importations et des exportations et potentiel avec référence à l'alimentation, au bétail et aux produits forestiers et mesures conjointes;
 - b) Obstacles Monétaires et Financiers au développement des échanges et mesures applicables en ce qui concerne les paiements;
 - c) Choix de la politique à appliquer en matière de libéralisation du Commerce.
2. Etude sur les Transports et Télécommunications;
3. Etude relative à la libre circulation des Personnes et des capitaux;
4. Etude critique des Conditions Economiques et Sociales dans la Communauté.

En ce qui concerne cette dernière étude, le Conseil a accepté qu'il y ait 2 volets distincts : libre circulation des personnes et libre circulation des capitaux.

Ci-jointe en annexe III une résolution introduite par le Nigéria et adoptée à l'unanimité sur la nécessité d'établir un ordre de Priorités dans le Programme de travail de la Communauté.

9. Recommandations de la Commission du Commerce, des Douanes, de l'Immigration, des Questions Monétaires et des Paiements

Le Conseil a demandé à ce que l'examen de ces recommandations soit reporté à une date ultérieure et qu'auparavant la Commission se réunisse pour parfaire ses travaux. Les propositions seront ensuite transmises aux Etats Membres un mois au moins avant la prochaine réunion du Conseil.

Pour ce qui est de la libre circulation des personnes, le Conseil a décidé, conformément au souhait des Experts, de demander à 4 (quatre) Etats Membres, à savoir le Bénin, le Cap Vert, le Nigéria et le Sénégal, de désigner les experts devant aider le Secrétariat Exécutif à mettre au point un projet de Convention sur la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux.

Ce projet doit également être envoyé aux Etats Membres un mois au moins avant la prochaine réunion du Conseil.

10. Examen des recommandations de la Commission de l'industrie, de l'Agriculture, et des Ressources Naturelles

Le Conseil a décidé de reporter l'examen des recommandations jusqu'à ce que le Programme de Priorités retenu dans les Paragraphes 7 et 8 ne soit exécuté.

11. Examen des recommandations du Comité des Gouverneurs des Banques Centrales

Le Conseil a pris acte de ce rapport. Tout en remerciant le Comité des Gouverneurs des Banques Centrale il a décidé qu'aucune étude ne doit être menée en dehors de celles qu'il a autorisées.

12. Examen du mémorandum du Secrétaire Exécutif sur les conditions de service des fonctionnaires statutaires et l'unité de compte à utiliser pour la fixation des salaires

Les problèmes soulevés ici sont :

- 25% du salaire annuel à titre d'indemnité de départ;
- 10% du salaire annuel à titre d'indemnité familiale réinstallation;
- 15% du salaire annuel à titre d'indemnité familiale;
- base de référence pour la fixation des salaires;
- frais de scolarité (\$166 par an, par enfant à concurrence de 4 enfants;
- assurance accident.

Le Conseil a décidé de renvoyer ces problèmes indéfiniment. Cependant il a demandé au Contrôleur Financier de préparer un tableau de reconversion des salaires en DTS qui est l'unité retenue pour la fixation des salaires. La date de référence retenue est Juillet 1977. Il a également demandé aux Experts Financiers de lui proposer un Projet de règlement sur l'assurance accident.

13. Examen du rapport des Experts Financiers

Le Budget de l'exercice 1979 du Secrétariat Exécutif tel que proposé par le Comité des Experts a été adopté après réduction du montant alloué aux Recherches. Le poste budgétaire proposé pour le Département de la Promotion des échanges a été reporté à Janvier 1980.

Le Conseil a donc demandé au Secrétariat Exécutif de revoir en conséquence le budget de fonctionnement pour 1979.

Le budget ainsi révisé devra être approuvé par le président au nom du Conseil.

14. Présentation par le Secrétaire Exécutif du rapport de la Commission Spéciale du Recrutement

Après la présentation du dossier par le Secrétaire Exécutif, le Conseil a estimé, eu égard à l'importance du sujet, de débattre du problème à huis clos.

15. Examen du Mémoire du Secrétaire Exécutif sur le Comité Permanent d'Etude

Après des discussions préliminaires, le Conseil a estimé bon de retirer le document relatif à ce problème. Puisque la question est relative à la gestion interne du Secrétariat.

16. Examen du Rapport du Conseil d'Administration du Fonds

Le Conseil a pris acte du rapport du Conseil d'Administration du Fonds.

17. Nomination du Commissaire aux Comptes

Le Conseil a rappelé qu'il a été demandé à la Sierra Leone de désigner le Commissaire aux Comptes de la CEDEAO. Le Conseil a pris acte de la Nomination de la maison R.A. DILLSWORTH comme Commissaire aux Comptes et a confirmé sa décision antérieure aussi bien que les Prévisions budgétaires d'un montant de 9.600 U.C. comme rémunération du Commissaire aux Comptes.

18. Désignation des Bibliothèques depositaires des Documents de la CEDEAO

Le Conseil a retiré ce point de son ordre du jour.

19. Examen du rapport de la réunion des Ambassadeurs à Lagos

Le Conseil a pris acte du rapport présenté par son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Economique de la République Fédérale du Nigeria.

Il a accepté que le Comité des Ambassadeurs participe à ses travaux lorsque ceux-ci ont lieu à Lagos et qu'il soit représenté par son Président lors de ses réunions en dehors de cette ville.

Sur information de son Président le Conseil a noté avec satisfaction la création d'un Comité des Ambassadeurs des Etats Membres auprès de la CEE et estime que de telles initiatives méritent d'être encouragées.

20. Questions Diverses

Aucune question n'a été inscrite à ce point de l'ordre du jour.

21. Date et Lieu de la prochaine réunion du Conseil

Le Président a proposé que la prochaine réunion du Conseil devant précéder la Conférence des Chefs d'Etat, se tienne en Mai 1979 à Dakar, République du Sénégal.

Le Conseil a accepté cette proposition par acclamation.

22. Le Conseil des Ministres a exprimé sa satisfaction, sa gratitude au Gouvernement et au Peuple de la République du Sénégal pour l'accueil chaleureux qu'ils lui ont réservé et pour l'enthousiasme avec lequel ils ont mis à sa disposition des moyens et des services excellents afin de l'aider dans l'accomplissement de ses travaux.

23. La motion de remerciement a été présentée par le représentant du Togo.

LE CONSEIL

A N N E X 1

- A L L O C U T I O N -

PRONONCEE A L'OCCASION DE L'OUVERTURE DU
CONSEIL DES MINISTRES DE LA C.E.D.E.A.O.

(DAKAR, le 20 NOVEMBRE 1978)

PAR MONSIEUR ABDOU DIOUF
PREMIER MINISTRE

Messieurs les Ministres,
Monsieur le Secrétaire Exécutif,
Honorables Délégués,

Le Chef de l'Etat, le Gouvernement et le peuple sénégalais se réjouissent de vous accueillir à Dakar à l'occasion de la réunion de votre Conseil.

En leur nom, je vous souhaite chaleureusement la bienvenue.

Le Sénégal attache une importance toute particulière au sujet qui vous réunit aujourd'hui ; je veux parler de la Coopération et de l'intégration économique en Afrique et dans ses sous-régions.

C'est qu'en effet "la Coopération régionale tout en étant un instrument indispensable de l'intégration régionale, permettra l'harmonisation et le renforcement des positions africaines dans les relations extérieures et partant leur contribution efficace à la modification du contexte international dans un sens susceptible d'influencer l'apparition de conditions favorables au développement".

.../2

Ce sont là, éminents Délégués, les termes mêmes de la Déclaration africaine sur la coopération, le développement et l'indépendance économique adoptée par nos Chefs d'Etat en Mai 1973.

Ils expriment l'évidente nécessité pour nos Etats, et la ferme volonté de leurs dirigeants, d'œuvrer en commun pour assurer à nos efforts de développement leur maximum d'efficacité tant sur le plan interne que dans leur contexte international.

Or, il se trouve précisément que l'environnement international, loin de maximiser l'efficacité de nos actions de développement, oppose au contraire d'innombrables freins au plein épanouissement de nos potentialités et menace à terme la prospérité de nos nations et, partant, l'équilibre international et la paix dans le monde.

Il faut le constater et le déplorer, l'ordre économique international actuel n'est point satisfaisant pour les nations faibles et le nouvel ordre tant réclamé par elles, du fait des incompréhensions et des égoïsmes, ne semble guère prêt de s'instaurer.

L'accentuation de la détérioration des termes de l'échange de nos pays, la persistance de l'inflation et du désordre monétaire, le développement des tendances protectionnistes des pays développés, la regression des flux réels de capitaux transférés de ceux-ci aux pays en développement sont autant de signes négatifs qui assombrissent les perspectives des relations entre le nord et le sud.

Le cadre de l'économie mondiale que voilà et la pleine conscience de notre solidarité nous ont montré la nécessité de nous regrouper pour répartir, d'une manière juste et équitable, les avantages d'une coopération entre nos différents Etats.

Il a fallu la volonté politique, sans faille, de nos Chefs d'Etat, les pères fondateurs, de surmonter nos différences et d'organiser, en les renforçant dans un contexte nouveau, les liens tissés entre nos nations par l'histoire, la géographie et la culture, pour donner naissance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Il faudra cette même volonté, sous-tendue par le souci de ne pas décevoir les légitimes espoirs des 130 Millions d'habitants de cette sous-région, pour permettre à notre Communauté de faire, patiemment, prudemment, mais aussi avec hardiesse, ses premiers pas.

Cette responsabilité, Messieurs les Ministres, Monsieur le Secrétaire Exécutif, vous incombe au premier chef.

Je suis convaincu que vous aurez à coeur, dans vos travaux, de l'assumer pleinement.

Ce que vous avez déjà fait me convainc que la justesse de la cause est bien comprise par tous, surtout par notre cellule d'exécution, le Secrétariat Exécutif, qui déploie d'innombrables efforts pour traduire, dans les faits, les décisions de nos instances, le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat.

Depuis l'entrée en vigueur du Traité, notre organisation évoluée, et, par ses assises de Dakar, un tournant décisif me semble devoir être pris, avec les résultats du Comité Spécial de Recrutement qui vont enfin permettre la mise à la disposition de la Communauté, du personnel dont elle a besoin, pour mener à bien les tâches qu'elle s'est assignées.

.../5

Permettez-moi de considérer qu'il s'agit là d'une étape importante et qu'à ce titre, sans vouloir redéfinir les objectifs que nous avons fixés, vous pourriez établir un programme d'actions insistant sur certains aspects essentiels du processus d'intégration de nos économies.

Vous aurez d'importantes études à examiner. Cela est normal, car il s'agit de bien penser son action avant d'agir.

L'intégration économique ne s'improvise pas. Toutes celles qui ont été réalisées dans la précipitation ont connu un échec regrettable. Les "marchés communs", les mieux réussis sont ceux qui ont été faits par étapes.

A mon avis, notre première étape doit être la libéralisation des échanges et la libre circulation des biens et des capitaux, Notre programme d'étude doit être ordonné en fonction de la succession des étapes.

Ici, la clairvoyance de notre Secrétariat Exécutif doit être tenue en éveil, car il convient de prendre toutes dispositions, de mener des études scientifiques et fiables pour éviter la libéralisation dans le désordre.

Au cours de la deuxième étape, l'accent devrait être mis sur :

- l'établissement d'un programme de réduction progressive et d'élimination des droits à l'importation,

- la méthode d'évaluation et de calcul des pertes de recettes : élaboration du cadre, du mécanisme et de la procédure de compensation,

- enfin, l'étude de dispositions pratiques en matière de change et de réglementation financière et bancaire, comme solutions aux problèmes financiers et monétaires entravant le développement du commerce intra-communautaire.

Il s'agit ici d'instaurer une politique de coopération monétaire et financière à court et moyen termes. Cette politique se traduira par une identification de mesures pratiques pouvant réduire les effets négatifs des réglementations nationales en matière monétaire et des changes sur le commerce intra-communautaire.

Ce serait là une contribution positive pour une meilleure utilisation des mécanismes de la Chambre de Compensation de l'Afrique de l'Ouest instituée pour permettre l'utilisation des monnaies locales dans les échanges commerciaux.

Pour mener ces études, il nous faut, avec le personnel qui sera mis en place, compter d'abord sur nous-même, c'est à dire les experts nationaux.

II, faut aussi instaurer une étroite collaboration avec les Universités, les Centres de recherches, car, le Colloque de Dakar sur l'intégration économique l'a montré, l'apport des techniciens des sciences sociales nous est nécessaires pour l'édification de ces regroupements économiques.

Ainsi, comme je l'ai déjà dit, il me semble nécessaire de déterminer les études, compte tenu de leur ordre de priorité dans la hiérarchie des objectifs fixés par le Traité. Peuvent alors être menés les projets et actions dont les études concluent qu'elles sont réalisables à court terme dans le cadre de l'application des dispositions du Traité ou des Protocoles.

Le souci d'économiser les moyens limités de nos Etats et d'éviter la dispersion des efforts devrait nous conduire à différer les études dont le rythme de progression de notre Communauté ne permet pas l'exploitation dans des délais raisonnables.

En d'autres termes, un programme d'activités, doit, me semble-t-il, s'appuyer sur les différentes phases d'application des dispositions du Traité. Si ceci n'était pas observé, les actions risqueraient d'être désordonnées et les résultats décevants.

Le programme que jé voudrais esquisser devant vous s'appuie sur les principes que voilà.

Sans vouloir être trop didactique, l'on pourrait retenir comme phases essentielles, en nous appuyant sur les dispositions pertinentes du Traité et des Protocoles, les trois que voici :

- la période de consolidation des tarifs,
- la période dite de libres échanges, période du désarmement tarifaire entre les différents Etats membres,
- la période de l'Union douanière avec l'établissement du tarif extérieur commun.

Au niveau de chacune de ces étapes, des études doivent être menées par priorité.

Au cours de la première, cette priorité devrait revenir :

- aux règles d'origine,
- et à la nomenclature douanière et statistique.

Pour cerner dans leurs contours les différents éléments de ce programme, mais aussi pour un meilleur suivi, le rapport présenté à la 4ème session du Conseil d'Administration du Fonds sur les "Etudes et Recherches" doit être exploité pleinement.

Le Comité permanent des Etudes et Recherches institué par la décision n° A/DEC/6/4/1978 de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 22 Avril 1978 a ainsi élaboré un travail qu'il convient d'étudier de manière approfondie.

Ce programme ainsi décrit semble donner une importance trop marquée à l'intégration des marchés.

Pour être complète et produire les effets qu'on attend d'elle, l'intégration doit porter aussi sur la production.

C'est pourquoi, parallèlement à ces études, la coordination puis l'harmonisation de nos politiques d'implantation industrielle doivent nous préoccuper.

Aussi, dans les actions à mener, l'accent doit-il être mis, pour les secteurs prioritaires qu'une étude de l'économie de nos pays aura dégagés, sur la

réalisation d'ensembles industriels régionaux mais aussi d'unités de production complémentaires et non concurrentes.

Je ne terminerai pas sans insister sur l'impératif d'ouverture pour notre Communauté. La CEDEAO doit s'ouvrir sur les institutions régionales et sous-régionales existantes.

Outre le fait qu'elles constituent des expériences enrichissantes, les mécanismes de développement y sont généralement identiques et cette ouverture permettrait leur coordination pour éviter des difficultés d'application.

Messieurs les Ministres, Honorables Délégués, votre tâche est difficile et à bien des égards, elle peut paraître ingrate.

Il n'est pas facile en effet de forger à une communauté, aussi complexe et aussi originale que nôtre. Les armes de ses premières réalisations concrètes.

Comme je l'ai déjà dit, il y faut de la patience, de la prudence sans exclure la hardiesse ; mais il y faut, par-dessus tout, de la foi, le sens des responsabilités que l'histoire nous assigne.

.../11

La difficulté de l'entreprise ne doit point nous faire reculer. Nous n'avons pas d'autre voie que celle de notre solidarité ; car comme le dit si justement le Président Léopold Sédar SENGHOR "isolés, nous subissons plus lourdement les uns et les autres, le poids des relations bilatérales fortement inégales".

En souhaitant que le succès de vos travaux soit pour notre Communauté un nouveau pas décisif sur la voie de l'unité que nous avons irréversiblement empruntée, je déclare ouverte la 4ème réunion du Conseil des Ministres de la CEDEAO.

Je vous remercie.

DISCOURS DU DR. OMONIYI ADEWOYE, COMMISSAIRE FEDERAL
DU NIGERIA POUR LE DEVELOPPEMENT ET PRESIDENT DU QUA-
TRIEME CONSEIL MINISTERIEL DE LA CEDEAO TENU A DAKAR
SENEGAL LES 20 ET 21 NOVEMBRE 1978

EXCELLENCE,
MESSIEURS LES MINISTRES, CHERS COLLEGUES,
MESDAMES ET MESSIEURS.

LES CHARMES DE L'INDEPENDANCE

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue à ce Conseil des Ministres, le premier que nous tenons en dehors du siège de notre organisation, la C.E.D.E.A.O.

Je voudrais profiter de cette occasion pour adresser mes remerciements à notre Chef d'Etat bien-aimé, le Président Léopold Senghor, au peuple et au Gouvernement de la République du Sénégal, pour avoir permis la tenue de ce Conseil dans leur pays ainsi que pour la générosité de coeur et l'affection chaleureuse qu'ils ont témoignées à chacun de nous depuis notre arrivée.

Ce Conseil des Ministres est important sous un autre aspect. Il sera marqué par une succession à la présidence du Conseil. Aussitôt après ce discours, mon ami et collègue, M. Ousmane SECK, Ministre des Finances et des Affaires Economiques de ce pays me succèdera à la direction de ce Conseil. Je résiste à la tentation de vous faire un compte-rendu de ma gestion quand j'assurais la présidence de ce Conseil. Cela ne serait point modeste de ma part en tant qu'individu de le faire ; car toutes nos réalisations sont le fruit de nos efforts conjugués, le résultat d'une coopération spontanée. Ensemble nous avons assis avec succès les fondements d'une superstructure colossale que doit être la CEDEAO. Nous avons erigé des Institutions adéquates pour sous-tendre son développement constant. On ne peut prétendre que nous avons résous tous les problèmes de structure au sein des l'organisations ; des événements que nous n'envisageons

pas à priori peuvent survenir, exigeant leurs solutions propres. Mais, avec la bonne volonté que nous avons démontrée dans le passé, je suis convaincu que nous ferons face à tous les défis qui pourraient s'en élever. Dans l'avenir en général je voudrais interceder pour que vous entreteniez avec tout autre successeur à la présidence les mêmes rapports de coopération spontanée dont je jouissais.

3. Je suis persuadé que notre effort dans le domaine de la coopération économique entre dans une nouvelle phase. Si dans le passé notre objectif était de pourvoir la CEDEAO d'une structure adéquate le moment est arrivé de nous atteler à la vraie tâche de développement. La tâche est onéreuse et comporte un grand nombre d'activités : négociations, études et recherche, planification à court et à long terme, coordination et harmonisation des méthodes de planification national aboutissant à un plan global et cohérent destiné à la communauté, labeur et sueur seront les lots particuliers de nos fonctionnaires pour mener à bien leur tâche.

Je suis persuadé que les activités de longue haleine dans lesquelles nous allons nous engager, nécessiteraient une orientation, une philosophie de l'action. C'est pour cette raison que, dans ce discours qui est en même temps mon allocution d'adieu j'ai insisté exprès sur ce qui, à mon avis constitue une orientation adéquate : l'Indépendance. C'était dans les années 60 que le chanteur américain bien connu, James Brown rendit populaire ce thème qui fit écho à travers le monde. "Je suis noir et j'en suis fier". Si j'avais les talents d'un musicien et si j'étais enclin à jouer ce même air de la Conscience Noire, je voudrais chanter au monde un thème apparenté au sien et qui serait d'une haute signification aujourd'hui, dans le domaine de la gestion de nos économies :

"Je suis indépendant parce que je suis fier".

4. Messieurs les Ministres, l'appel à l'indépendance dans et parmi les pays en développement n'est pas chose nouvelle. Presque tous nos dirigeants sur le continent ont insisté, plus d'une fois, sur ce besoin d'indépendance dans les programmes

.../3

de développement de leur pays.

La "Négritude", "l'Authenticité", "le Retour aux sources", sont autant de concepts, qui renferment des connotations d'affirmation de soi, jusqu'à un certain degré et, une fois ramenés dans le domaine économique, ces mêmes concepts sous-entendent une ferme volonté d'indépendance. Dois-je vous rappeler que la CEDEAO, a été conçu comme le moteur d'une indépendance collective ? Les discours prononcés par les pères fondateurs de l'organisation le jour de sa naissance reflètent leur préoccupations quant-à la recherche d'un développement grâce à l'indépendance. Telles ont été les préoccupations du Traité si l'on arrive à attribuer un sens plus profond à son Jargon juridique.

5. Mais quels sont les éléments qui nous montrent que le mot "Indépendance" a une vraie signification pour nous, à la fois en tant que Communauté et en tant que Nation ? Avons-nous le comportement de celui qui connaît le sens de ce mot ? Si un étranger dit : "l'Afrique libérée de l'humiliation et du caractère avilissant de son passé historique veut fouler avec détermination les sentiers de l'indépendance, voyons ce qui s'y fait aujourd'hui" cet étranger trouvera-t-il des actions, des attitudes morales et des programmes de développement conformes à notre rhétorique ? Vous et moi savons que nous ne pouvons pas être tellement sûrs de ce que l'étranger découvrirait. De près ou de loin nos économies sont encore pour la plupart néocoloniales, manipulées ab extra par des gens qui ne s'intéressent que de très peu à notre bien-être. Nous accueillons leurs agents que sont les Sociétés multi-nationales en espérant en vain qu'elles "développent" nos pays par un transfert de Technologie. Comme nous nous rendons peu compte que dans la mesure où leur principal objectif n'est autre que le profit, la technologie importée dans les pays en voie de développement serait trop avancée pour qu'elle ait un tant soit peu de sens aux yeux du peuple.

6. D'une manière générale, les stratégies de développement que nous avons adoptées jusqu'à ce jour rappellent cette fable Africaine de la tortue. Saisie par une forte envie de voler comme dans les airs.

Remarquant que le don de voler des oiseaux est étroitement lié au fait qu'ils soient couverts de plumes, elle se mit à la recherche

des plumes que certains oiseaux ont perdues en se lissant et elle se colla délicatement et ingénieusement des plumes sur tout le corps. Arriva le jour fixé pour son envol.

Nous avons appris qu'elle réussit à s'envoler et que sur le moment elle était fière de son oeuvre. Mais au fur et à mesure qu'elle s'élevait en altitude la colle retenant les plumes commença à fondre. D'abord une plume puis une autre, encore quelques unes et de plus en plus les plumes commencèrent à tomber. Au moment où la tortue se rendit compte de ce qui lui arrivait, la chute fatale était amorcée. Et quelle chute ! La carapace de la tortue était en mille morceaux et bien qu'on ait tout fait pour la remettre telle qu'elle était, son joli corps n'était jamais plus le même.

7. Messieurs les Ministres la leçon de cette fable est transparente. A moins que des efforts pour développer nos pays et nos communautés ne soient en parfait accord avec les réalités de notre situation sociale, nous n'aurions réussi qu'à accumuler des structures impressionnantes, à première vue et à enregistrer ce qui paraît être une foule d'activités entraînant une évolution, mais sans pour autant constituer un développement. Car le vrai développement tel que l'envol de l'oiseau vient du dedans ; on ne peut voler avec des ailes empruntées.

8. Il est important de demeurer un peu sur le concept de développement. Le mot "Développement" signifie le développement d'un peuple. Si la construction des Routes, des bâtiments et l'augmentation de la production agricole peuvent témoigner d'une évolution, elles ne représentent pas pour autant un développement; elles peuvent être des outils de développement. A mon avis, le développement a essentiellement une finalité humaine. C'est un processus qui vise à élever tout le système social d'une Communauté, à mobiliser toute une société pour qu'elle s'attelle à la tâche de s'améliorer elle-même pour que chacun de ses membres puisse s'épanouir pour que la société toute entière soit à même de faire face à ses problèmes et aux situations changeantes dans la limite de ses moyens. La clef du développement comme CAIRNCROSS l'a si justement affirmé "Répose dans l'esprit des hommes".

9. Par ce qui précède j'en viens à dire que l'indépendance n'est pas simplement une méthode de planification mais aussi une nécessité morale et spirituelle. Pour l'individu ainsi que pour les nations la vie a un sens et un but. Et pour atteindre notre but dans l'ordre naturel des choses, nous sommes condamnés à être nous-mêmes. Nous ne pouvons pas rester stationnaires et être nous-mêmes. Nous ne pouvons être nous-même qu'en nous développant, en usant de nos dons innés pour faire face à nos problèmes et aux changements de situation.

L'homme ne peut se développer que par ses réalisations : par les décisions qu'il prend, par un approfondissement de sa compréhension des choses, par une familiarisation avec ces choses, par les expériences vécues de ces dernières ; par sa pleine participation à la vie de sa Communauté, et j'ose affirmer que c'est en commettant des erreurs qu'il construit. Les sentiers de l'indépendance sont ceux du développement authentique et c'est en cela que reposent ses charmes.

10. L'Indépendance comme une philosophie de l'action dans le domaine économique ne veut pas dire Autarcie ou Auto-suffisance. Nous sommes tous nécessairement concernés par l'économie mondiale, et nous continuerons à l'être. Mais il est urgent à notre niveau de savoir ce que nous espérons de nos relations économiques Internationales. Nous devrions refuser de signer les conventions et les accords qui auraient tendance à nous maintenir dans le sillage des pays industrialisés, en perpétuant le traditionnel rôle de fournisseurs de matières premières qui était le notre jusqu'aujourd'hui. Dans nos relations économiques internationales, nous devrions rechercher ces procédés et méthodes de production qui sont adaptables (et non adoptées) à nos conditions sociales. Nous devrions nous assurer la propriété ou les droits d'usage de ces composantes du développement et des procédés de croissance économique (tels que nous les avons envisagés et planifiés), qui ne sont pas disponibles à l'intérieur de nos frontières.

11. La définition d'une stratégie de l'indépendance dans le domaine du développement économique de chacun de nos pays et de la Communauté en général est naturellement la tâche de nos planificateurs. Mais je voudrais souligner trois points chacun

desquels découle de mes premières assertions. D'une part si le mot développement signifie le développement du peuple, la société dans son ensemble et sa re-orientation doivent être l'objet de toute stratégie de l'Indépendance. Les goûts et les modèles de consommation fortement conditionnés et influencés parce qu'ayant des préférences pour les précédentes valeurs ; copiant sur l'Europe et aliénés par elle devraient changer.

L'un de nos dirigeants respectés a résumé le problème en disant :

"Il doit être clair que le mot (Indépendance) implique un rejet conscient par nos pays des modèles de consommation Occidentaux - à la fois de la part des individus et de la société - Par contre nous devons établir et fixer des objectifs économiques plus adaptés à l'actuel niveau de production de nos richesses nationales et au niveau de production nationale souhaitée".

12. En établissant et en fixant de tels objectifs économiques et c'est mon deuxième point - les masses de nos peuples doivent être concernées. Pendant longtemps, on a trop, d'une manière injustifiée mis l'accent sur le capital - projets intensifs comme si notre conviction était que ces projets constituaient un développement en soi. Les prétendus experts sont importés d'Europe et d'Amérique moyennant des frais considérables pour étudier des projets qui sont exécutés habituellement par des entrepreneurs étrangers. Il est rare de trouver des projets préparés dans le seul but d'engager notre peuple dans le processus de développement. Par voie de conséquence nous avons réussi à aliéner la masse du peuple, souvent non pas parce qu'elle est ignorée, mais parce que nous avons éveillé dans son esprit l'espoir que le Gouvernement doit tout lui fournir. Les programmes de développement doivent être orientés vers le peuple autant que possible parce que comme je l'ai déjà dit c'est en commettant des erreurs qu'un peuple se développe.

13. Troisièmement la préparation des programmes de développement en tant que Etat Indépendant exigera de nos dirigeants, hommes politiques et planificateurs une imagination et une conception innovatrice. Ils devraient développer de toute urgence

une profonde compréhension de la nature et une maîtrise des éléments moteurs des fluctuations Socio-économiques qui entraîneront l'avènement rapide d'un développement Indépendant et auto-suffisant. Eu égard aux énormes pressions intellectuelles s'exerceront pour se conformer aux notions conventionnelles de développement, et compte tenu des offres qui pourraient provenir de l'extérieur pour des programmes préparés et exécutés par voie conventionnelle, une conception innovatrice des choses ne serait pas facile. Mais nous n'avons pas le choix si nous voulons abandonner le rôle secondaire que nous jouons dans l'ordre économique international établi.

14. Quelle est la situation au sein de la CEDEAO en ce qui concerne les projets d'indépendance ? Il est trop tôt pour juger de nos réalisations dans ce domaine. Mais je dois avouer que j'ai remarqué une tendance plutôt malsaine ; celle de se précipiter vers l'Europe et l'Amérique à la recherche d'experts spécialement dans le domaine de l'éducation. Je ne puis m'empêcher d'évoquer l'histoire de ce paysan dans la fable arabe. Ce dernier était persuadé qu'il ferait fortune s'il parvenait simplement à trouver un morceau de diamant. Il fit le tour du monde à pied, à la recherche du morceau de diamant aussi invraisemblable que cela puisse paraître. Alors qu'il allait abandonner sa recherche, il eut la chance de rencontrer un devin. Le pauvre paysan apprit que pour satisfaire son désir il devrait planter un certain nombre d'arbres dans son arrière cour. Dans le contexte de la déserte Arabie, cette condition impliquait d'énormes travaux de creusage. Mais au fur et à mesure que le paysan creusait la terre, il découvrit un morceau de diamant après l'autre. Il s'avéra que tout son jardin ne contenait que des étendues de diamants.

15. La leçon est évidente Messieurs les Ministres. Dans notre arrière cour en pleine Afrique de l'Ouest, nous disposons des étendues de diamants sous forme d'experts et de penseurs innovateurs à condition que nous ayons la patience nécessaire pour les détecter. Après tout, qui sont ces experts étrangers sinon des hommes avec leurs tendances et leurs préjugés propres et

- 6 -
ayant une vision du monde façonnée par leur éducation respective soit européenne soit Américaine ?

16. Je suis également persuadé que le moment est venu pour que la CEDEAD mette sur pied un programme qui accélérerait notre développement technologique au sein de la Communauté. Quand nous parlons de technologie, nous pensons toujours à "l'importer" d'Europe comme si la technologie exportée à dessein était de celles qui s'adaptent aux conditions particulières de l'autre. La technique n'est rien d'autre que la mise en application de l'intelligence humaine devant des problèmes propres à certaines régions et devant des conditions particulières. La CEDEAD peut contribuer à nous montrer la bonne direction. Celle qui est orientée vers l'intérieur, vers l'Afrique de l'Ouest, vers nos propres greniers. La première tâche qui incomberait au secrétariat serait de dresser, avec notre pleine collaboration un inventaire complet des infrastructures techniques spécifiques déjà existantes dans les pays membres. Nous serions étonnés de voir comment la technique de certains secteurs est déjà avancée.

En respectant le procédé qui veut que nous nous tenions informés sur ce qui existe aujourd'hui à travers un programme bien planifié d'échange réciproque d'étudiants et experts lesquels seront formés dans nos institutions respectives, nous améliorerons, j'en suis convaincu, ce que nous possédons déjà. Ceci est une méthode sûre pour développer notre propre technique au lieu de chercher à importer de l'extérieur un substitut inadapté que nous ne pouvons adopter parce que n'émanant pas de notre génie propre.

17. Messieurs, les Ministres et Collègues, Mes Dames, Messieurs, je voudrais exprimer ma reconnaissance la plus sincère à l'adresse de vous tous pour l'étroite collaboration dont j'ai bénéficié tout au long de mon mandat.

Cela a été une expérience passionnante et bienfaitrice.

Parce que la CEDEAD en soi est passionnante, l'expérience acquise sous son ombre en vaut la peine. Mon vœu le plus fervent est que nous devenions de plus en plus puissants. La voie qui mène à une coopération économique régionale n'est pas de tout repos ; mais quel que soit ce que le futur apportera, soyons fermes et maintenons la barrière haute. Je vous remercie.

O. ADEWOYE

15 Novembre 1978

MISE EN PLACE DES PRIORITES DANS LE PROGRAMME D' ACTIONS
DE LA C E D E A O

REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO
AU COURS DE SA 4EME SESSION A DAKAR

- i) Considérant que l'accord général du Conseil des Ministres sur les priorités à établir au niveau du programme d'action de la Communauté ;
- ii) Considérant les moyens financiers et matériels limités de la CEDEAO ;
- iii) Conscient du fait que les Etudes doivent être entreprises par différentes Organisations sur un certain nombre de questions concernant les problèmes de la sous-région et le programme d'action indiqué ci-dessous ;
- iv) Conscient du fait que ces études sont mises à la disposition de la Communauté plus ou moins à titre gratuit ;
 - (i) Décide : que le Secrétaire Exécutif et le Directeur Général du Fonds élaborent immédiatement un programme d'action devant refléter les priorités retenues, à savoir :
Etudes et mise à exécution de :
 - a) Libéralisation du Commerce
 - b) Evaluation critique des Conditions Economiques et Sociales
 - c) Libre circulation des biens des personnes, des capitaux et le droit de l'établissement
 - d) Transports et Télécommunications
 - e) Obstacles Financiers et monétaires aux échanges.
 - (ii) Demande au Secrétaire Exécutif de se procurer des copies des études entreprises par d'autres organisations et qui ont trait au programme d'action mentionné ci-dessus.

Demande en outre au Secrétaire Exécutif de présenter un rapport de progrès sur le travail au Conseil des Ministres au mois de Mai 1979.